



MINISTERE DES EAUX ET FORETS



**Programme CITES sur les espèces d'arbres
Dar es Salam, Tanzanie, du 11 au 15 mars 2019**

PROJET DE SAUVEGARDE DE *Pericopsis elata* ET DE *Pterocarpus erinaceus* EN COTE D'IVOIRE

Présenté par :

Cne AFFI Boniface Roth

Sous-directeur de la Chasse, de la Protection de la Faune Sauvage et des Zones Humides
Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques

PLAN DE LA PRESENTATION

- I-CONTEXTE
- II-PRÉSENTATION DES ESPECES
- III-PROBLÉMATIQUE
- IV-PRÉSENTATION DU PROJET
- V-BUDGET DU PROJET

I- CONTEXTE

Le domaine forestier national en Côte d'Ivoire :

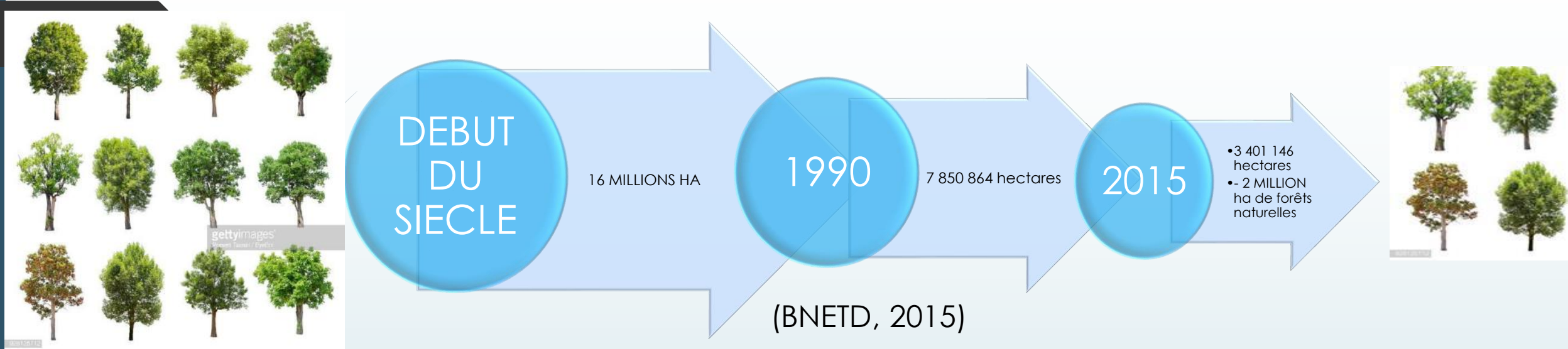
❑ **domaine forestier classé**

- ✓ 231 forêts classées (4 200 000 ha);
- ✓ 08 parcs nationaux et 06 réserves (2 000 000 ha);
- ✓ les forêts classées des collectivités territoriales,

❑ **domaine forestier protégé**

- ✓ les forêts non classées de l'Etat et des collectivités territoriales;
- ✓ les forêts des personnes physiques;
- ✓ les forêts des personnes morales de droit privé;
- ✓ les forêts situées sur des terres sans maître.

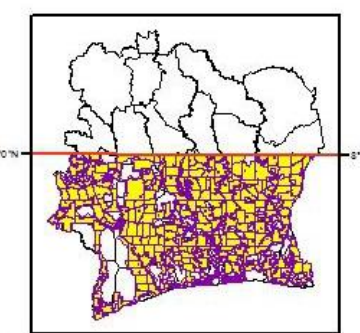
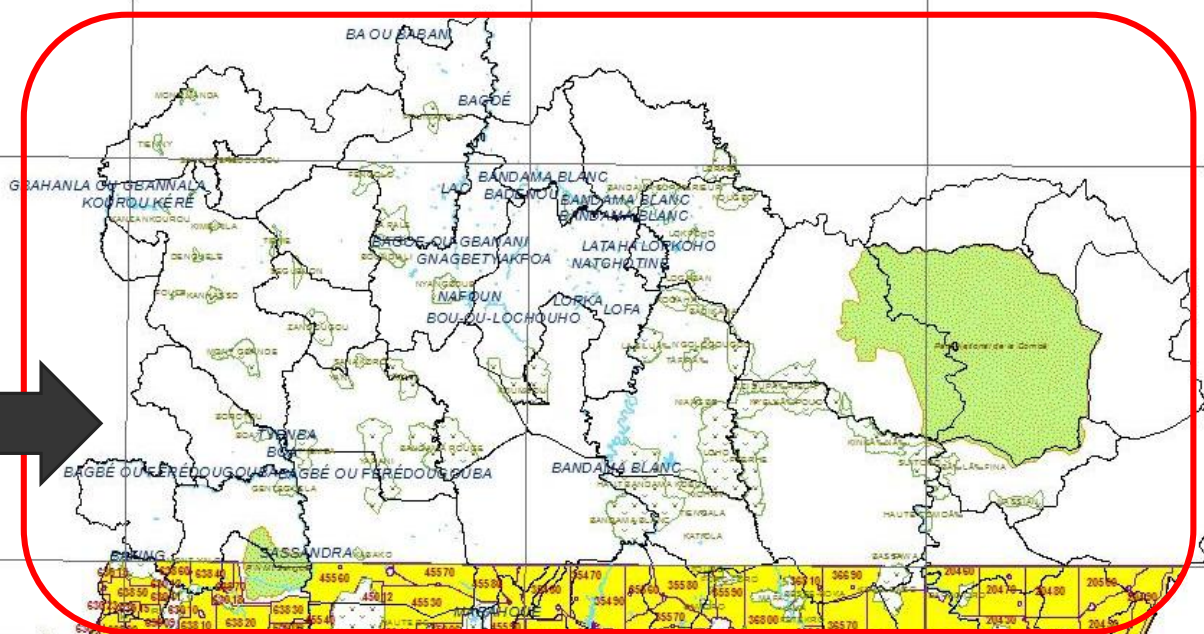
I- CONTEXTE



➤ CAUSES : Activités anthropiques

- Agriculture itinérante sur brulis ;
 - Surexploitation des bois d'œuvre et d'énergie ;
 - Urbanisation galopante ;
 - Feux de brousse ;
 - Crise socio-politique de 2002 et 2011.
- Poussant l'Etat et la CITES à prendre des dispositions particulières pour réglementer l'exploitation et le commerce de *Pericopsis elata* et *Pterocarpus erinaceus*

Aire de repartition
de *Pterocarpus
erinaceus*



Aire de repartition
de *Pericopsis elata*

ECHELLE
1/3 000 000

WGS 1984 UTM Zone 30N
Projection: Transverse Mercator

II-Présentation des espèces

2.1-*Pericopsis elata*

- Bois d'œuvre et d'ébenisterie, de parqueterie et menuiseries intérieures et extérieures;
- utilisé en construction navale;
- Densité : de 700–800 kg/m³ à 12% d'humidité;
- Sèche à l'air lentement avec peu d'altération;
- peut donner de bons résultats en séchoir
- uses.plantnet-project.org



II-Présentation des espèces

2.2-*Pterocarpus erinaceus*



- Bois d'œuvre et d'ébenisterie, de parqueterie et menuiseries intérieures et extérieures
- utilisé dans la production de combustible et de charbon de bois.
- densité de 800–890 kg/m³ à 12% d'humidité;
- bois stable une fois sec ;
- difficile à travailler, il est recommandé d'employer des outils spéciaux;
- durable, résistant aux champignons, aux foreurs du bois sec et aux termites, aux organismes d'eau douce.



III-Problématique / *Pericopsis elata*

- ▶ Aire de distribution réduite (seulement le Sud-Est) ;
- ▶ le commerce international ne respectait pas les normes de l'Article IV de la Convention portant sur la réglementation des espèces inscrites en annexe II ;
- ▶ Programme de reboisement à la SODEFOR d'environ 23 ha en association avec des cultures dans trois forêts classées (Bossematié, Sangoué et Ira) qui est lent.

III-Problématique/ *Pterocarpus erinaceus*

- Espèce abondante dans son aire de répartition naturelle ;
- Déferlement des opérateurs dû à l'augmentation de la demande mondiale ;
- mis à mal de la politique forestière quant à la préservation des peuplements des zones écologiquement fragiles, comme celles situées au-dessus du 8ème parallèle ;
- Implication des populations locales dans l'exploitation et le commerce illégal de cette espèce ;
- Ignorance des exigences internationales sur cette espèce.

III-Problématique

III.1-Mesures prises par l'Etat de Côte d'Ivoire

- Reboisements de *Pericopsis elata* dans le cadre du Programme bois d'œuvre à longues révolutions exécuté de 1975-1988 par le CTFT en collaboration avec la SODEFOR dans les forêts classées ;
- Mis en œuvre de programmes de reboisements qui se poursuit ;
- 2013 : Décret n°2013-508 du 25 juillet portant interdiction de l'exploitation, de la coupe, du transport, de commercialisation et de l'exploitation du *Pterocarpus spp* ;
- 2013 : Engement dans l'APV/FLEGT /Objectif : **lutter contre l'exploitation forestière illégale et la commercialisation des produits qui en sont issus ;**
- 2014 : Interdiction de l'exportation de bois en grumes ;
- Engagement à la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la capacité d'adaptation aux changements climatiques (Plan National de Développement (PND) 2016-2020).

III-Problématique

III.2-Mesures prises par les Conventions internationales



**ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT
DE
*Pericopsis elata***

**Comité Permanent de la CITES
62^{ème} session 2012**

Recommandation
la suspension du commerce
international de cette espèce pour la
Côte d'Ivoire
(Resolution N° 2012/057)



**Inscription à l'Annexe II de
la CITES plusieurs espèces
d'arbres dont le *Pterocarpus
erinaceus***

IV-Présentation du projet / Objectifs

Buts et objectifs du Projet :

➔ **Renforcer la mise en œuvre des dispositions de la CITES sur *Pericopsis elata* et le *Pterocarpus erinaceus* en Côte d'Ivoire.**

Objectifs spécifiques:

- ➔ Améliorer les connaissances sur les peuplements des deux espèces à travers leur cartographie ;
- ➔ Renforcer leur état par la création de pépinières ;
- ➔ Etablir les outils de gestion durable notamment les plans de gestion et l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) ;
- ➔ Impliquer les acteurs majeurs à la conservation et à la gestion durable des deux espèces.

IV-Présentation du projet /Bénéficiaires



Etat :

Renforcement des capacités du personnel, efforts de gestion et de contrôle facilités par la collaboration avec les autres acteurs



Communauté scientifique : renforcement des capacités, participation à la conservation des espèces protégées



Communautés locales :

Emplois directs des travaux de reboisement

Amélioration de la connaissances sur les règles de gestion



Le secteur privé :

disponibilité de bois légal, connaissance des dispositions de la CITES, initiation aux procédures de commerce légal de ces deux espèces

IV-Présentation du projet

La situation principale visée à la fin de ce projet : la Côte d'Ivoire, contribue activement à l'exploitation rationnelle et au commerce légal de *Pericopsis elata* et de *Pterocarpus erinaceus*.

- ▶ les acteurs sont sensibilisés et participent dans l'exploitation rationnelle et le commerce légal des espèces d'arbres ;
- ▶ Une autorité scientifique plus informée sur la CITES et plus aguerri est mise en place ;
- ▶ le contrôle des produits d'espèces d'arbres inscrites à la CITES est réalisé par le personnel formé ;
- ▶ Des informations sur la distributions et l'exploitabilité des peuplements des deux espèces sont disponibles ;
- ▶ la traçabilité des arbres exploités est assurée ;
- ▶ Des financements sont disponibles pour poursuivre l'étude du comportement des deux espèces dans leur aire naturelle de la SODEFOR ;
- ▶ des procédures législatives et administratives conformément à la Politique de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (PPREF) sont mises en place.

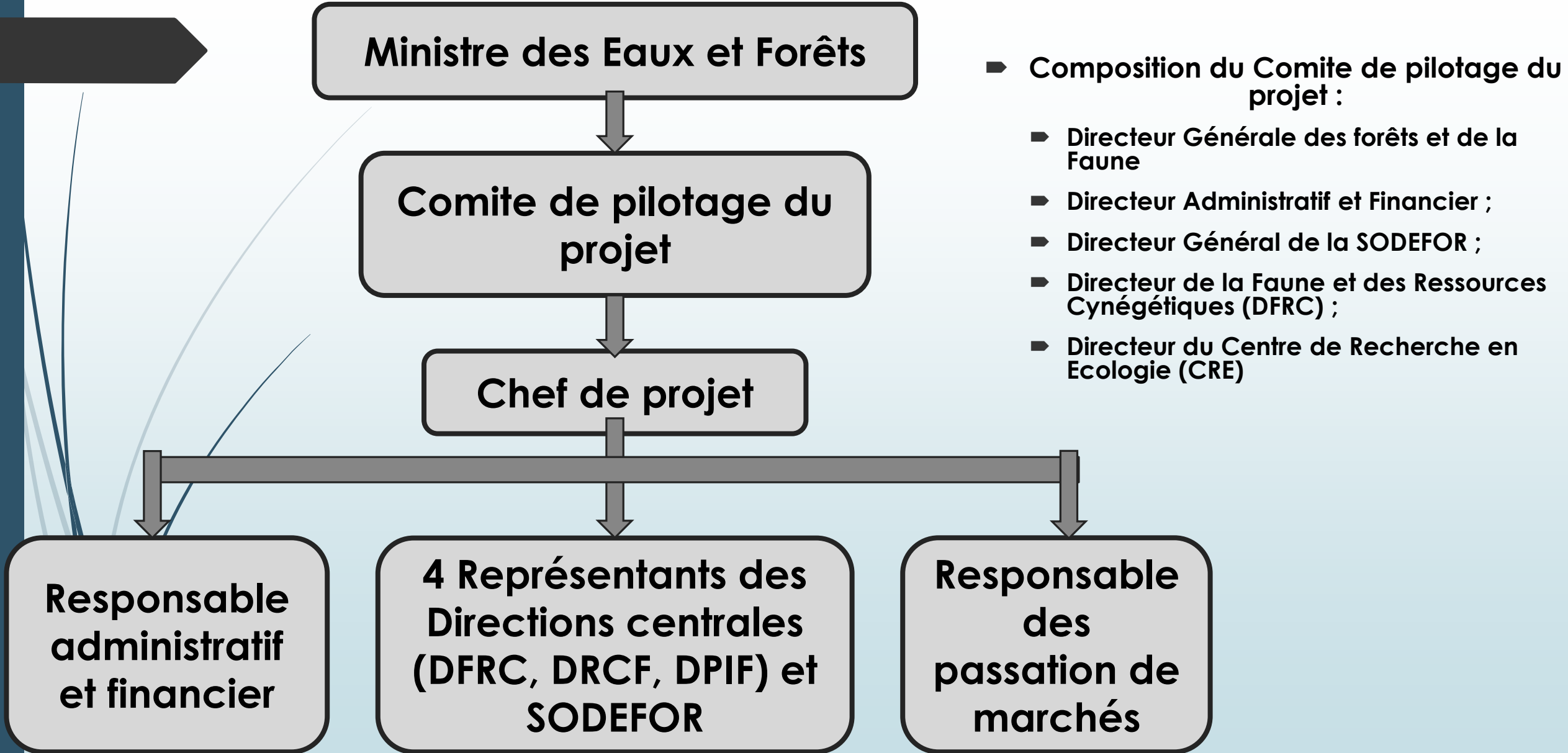
IV-Présentation du projet

Organisation du projet :

- 3 objectifs
- 9 résultats
- 18 activités
- Durée : 2 ans
- Début : Disponibilité du financement

- BUDGET DU PROJET
- 164 550 000 FCFA, soit 300 828 dollars US dont :
- 90 150 000 FCFA (164 811 dollars US) en investissement, et
- 74 400 000 FCFA (136 017 dollars US) pour le fonctionnement

IV-Présentation du projet



➤ Composition du Comite de pilotage du projet :

- Directeur Générale des forêts et de la Faune
- Directeur Administratif et Financier ;
- Directeur Général de la SODEFOR ;
- Directeur de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC) ;
- Directeur du Centre de Recherche en Ecologie (CRE)

IV-Présentation du projet

Résultats

► **Objectif 1: Améliorer les connaissances et l'état des peuplements des deux espèces**

- Résultat 1.1 : l'inventaire et la cartographie des peuplements des deux espèces sont effectués
- Résultat 1.2 : les peuplements des deux espèces sont accrus ou améliorés

► **Objectif 2 : Etablir les outils de gestion durable des deux espèces d'arbres**

- Résultat 2.1 : un plan de gestion de chaque peuplement est établi et validé par tous les acteurs
- Résultat 2.2 : des guides d'identification de *Pterocarpus erinaceus* sont élaborés et diffusés.
- Résultat 2.3 : les Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) de *Pterocarpus erinaceus* sont élaborés

► **Objectif 3 : Impliquer les acteurs majeurs à la conservation et la gestion durable des deux espèces**

- Résultat 3.1 : la réglementation internationale CITES sur les deux espèces est vulgarisée
- Résultat 3.2 : les capacités du personnel des services de contrôle forestiers et douaniers sont renforcées
- Résultat 3.3 : un comité scientifique est constitué et ses capacités renforcées
- Résultat 3.4 : Les rencontres entre les acteurs sont organisées

V-Budget du projet

Résultats	Total (FCFA)		Montant total	total (\$ US)		Montant total (\$ US)
	CITES	GOUV.		CITES	GOUV.	
L'inventaire et la cartographie des peuplements des deux espèces sont effectués	15 000 000	5 000 000	20 000 000	27 423	9 141	36 564
Les peuplements des deux espèces sont accrus ou améliorés	13 000 000	1 000 000	14 000 000	23 766	1 828	25 595
Un plan de gestion participatif de chaque peuplement est élaboré et validé	5 000 000	2 000 000	7 000 000	9 141	3 656	12 797
Des guides d'identification des spécimens et des produits des deux espèces sont élaborés et diffusés	8 300 000	5 700 000	14 000 000	15 174	10 421	25 595
Les Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) sont élaborés	3 000 000	2 650 000	5 650 000	5 485	4 845	10 329
La réglementation internationale CITES applicable aux deux espèces est vulgarisée auprès des différents acteurs	3 000 000	2 000 000	5 000 000	5 485	3 656	9 141
Les capacités du personnel des agences de contrôle forestiers et des douanes sont renforcées	2 000 000	1 500 000	3 500 000	3 656	2 742	6 399
Un comité scientifique composé d'experts sur les espèces d'arbres est constitué et ses capacités renforcées	3 000 000	1 500 000	4 500 000	5 485	2 742	8 227
Les objectifs du projet sont atteints	2 000 000	1 500 000	3 500 000	3 656	2 742	6 399
équipement de l'équipe projet	13 000 000	0	13 000 000	23 766	0	23 766
Total investissement	67 300 000	22 850 000	90 150 000	123 037	41 774	164 811
Total fonctionnement	74 400 000	0	74 400 000	136 017	0	136 017
Total Général	141 700 000	22 850 000	164 550 000	259 054	41 774	300 828



MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION